

Département de la Seine-Maritime
VILLE DE SAINT-NICOLAS D'ALIERMONT

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Aliermont
Tél. : 02 35 85 80 11 – Mail : accueil@mairie-sna.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS / 2024-11-20-06

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt novembre, à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint-Nicolas d'Aliermont, salle du conseil municipal, sur convocation et sous la présidence de Madame Blandine LEFEBVRE, maire.

Étaient présents : Mme LEFEBVRE B., maire, M. BEAUCAMP L., Mme CARON A.M., M. SORIN P., Mme POISSON C., M. VASSELIN H, Mme FLEURY B., adjoints, M. BRÉARD D., Mme POIS M.B., M. BENET M., M. FONTAINE S., M. LECOQ L., Mme MOA K., M. NOVICK C., Mme PÉTAÏN A., Mme FIEHUE-BUQUET A, M. PETIT M., M. SERAFFIN JC., Mme POIS L

Était absent excusé : Mme WILK I (pouvoir à Mme LEFEBVRE B.), M. LEROY E (pouvoir à M. BEAUCAMP L.)

Étaient absents : M. COUAILLET T., Mme BRÉARD A., Mme BOUCLON S., M. WINTER G., M. BARUT H., M. AVRIL V

Date de convocation : 12/11/2024

Date d'affichage : 13/11/2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 19

Votants : 21

M. BEAUCAMP Loïc a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : VENTE D'UNE PARCELLE À LA CCFT POUR LA COMPENSATION FORESTIÈRE DU CHANTIER EPR2

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération de la CCFT N° 28112023-253-029 NA 8, en date du 28 novembre 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide la vente d'une partie de la parcelle A 1094 à la Communauté de Commune Falaises du Talou,
- Dit que le prix de vente est de 6 000 euros l'hectare et que l'ensemble des frais liés à la vente sont à la charge de la Communauté de Commune Falaises du Talou,
- Dit que la superficie exacte de la parcelle vendue à la Communauté de Commune Falaises du Talou sera définie après la division parcellaire réalisée par un géomètre préalablement à la vente,
- Autorise madame le maire ainsi que tout adjoint pris dans l'ordre du tableau à signer l'acte de vente ainsi que tout autre acte afférent à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

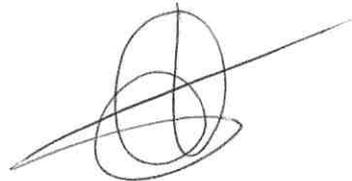
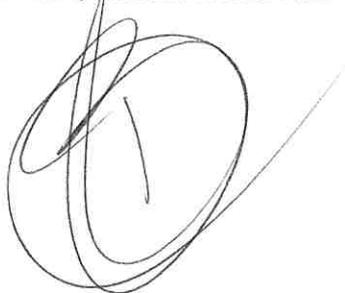
Pour extrait conforme,

Au registre sont les signatures,

Le 20 novembre 2024

Le Maire, Blandine LEFEBVRE

Le secrétaire de séance, Loïc BEAUCAMP



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606243-20241120-2024-11-20-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024